

**Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 13 mars 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Selon le Président de la «European Financial Planning Association (EFPA)», un organisme de normalisation pour les conseillers et planificateurs financiers, le niveau d'éducation et de littératie financière en Europe en général et au Luxembourg en particulier est trop faible. Le Président de l'EFPA est d'avis que l'éducation financière devrait faire partie du programme scolaire dès l'école primaire. Le Luxembourg, avec sa place financière de renommée, devrait, selon le Président de l'EFPA, être en avance par rapport aux autres pays. Malheureusement, tel n'est pas le cas.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- **Messieurs les Ministres partagent-ils le constat du Président de l'EFPA ?**
- **Le cas échéant, quelles initiatives comptent-ils prendre afin d'améliorer l'éducation financière de la population ?**
- **Le Gouvernement compte-t-il intégrer l'éducation financière dans le programme scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire ?**
- **Quelles mesures d'ordre général Messieurs les Ministres comptent-ils prendre pour améliorer l'éducation financière parmi les jeunes ?**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Laurent Mosar

Député



Réponse commune de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n°2089 du 13 mars 2025 de l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar

Messieurs les Ministres partagent-ils le constat du Président de l'EFPA ?

Le Gouvernement est d'avis qu'il convient de renforcer l'éducation financière à tous les niveaux notamment face aux défis que constituent la finance digitale, les crypto-actifs et l'intelligence artificielle. Il est renvoyé à cet égard au programme gouvernemental qui prévoit que « *Le Gouvernement mettra en place des mesures afin d'améliorer l'éducation financière de tous les citoyens, notamment à travers des enseignements de base en finance dans les écoles primaires et secondaires. De plus, le Gouvernement s'efforcera d'élargir l'offre de diplômes d'études supérieures spécialisées en finance à l'Université du Luxembourg, qui reflètent l'importance du Luxembourg en tant que place financière.* »

Le cas échéant, quelles initiatives comptent-ils prendre afin d'améliorer l'éducation financière de la population ?

Les efforts conjoints du Gouvernement, de la CSSF, de la Fondation ABBL, de la JEL et d'autres partenaires actifs dans le domaine de l'éducation financière se sont intensifiés ces dernières années. Plusieurs initiatives concrètes témoignent de cet engagement :

- la plateforme *Lëtzfîn*, lancée en 2019, met à disposition du public des informations accessibles et des outils pratiques (simulateurs de crédit, outils de gestion budgétaire, quiz) ;
- les mini-entreprises coordonnées par la JEL ;
- les projets *EduStart-Up* soutenus par le SCRIPT et le Ministère de l'Économie ; ou encore
- la *Woch vun de Suen*, organisée en partenariat avec divers acteurs du monde éducatif et financier.

Ces partenaires produisent régulièrement des contenus pédagogiques (vidéos, supports interactifs, campagnes thématiques sur le greenwashing, la finance durable, la cybersécurité) et participent activement à des actions de sensibilisation aux niveaux national (*Fit for Life*, *Woch vun de Suen*) et international (IOSCO, ESMA).

Une stratégie nationale sera présentée à l'automne 2025.

Le Gouvernement compte-t-il intégrer l'éducation financière dans le programme scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire ?

Le Gouvernement a initié un travail de fond visant à intégrer les compétences financières dans l'ensemble du parcours scolaire, de façon transversale et inclusive, du cycle 2 de l'enseignement fondamental jusqu'au baccalauréat.



Une grille de compétences, inspirée du cadre européen de l'OCDE et de l'UE (2023) intitulé *Cadre de compétences financières pour les enfants et les jeunes dans l'Union européenne*, a été élaborée au Luxembourg sous la coordination du SCRIPT. Elle structure les apprentissages autour de quatre domaines formulés dans un langage proche des élèves : *Wat ass Geld ?* (compréhension de l'argent), *Ech a mäi Geld* (gestion personnelle), *Ech als aktive Member vun der Gesellschaft a Wirtschaft* (rôle dans la société et l'économie) et *Ech a meng Zukunft* (préparation à l'avenir). Ces compétences sont réparties selon trois tranches d'âge : 6-12 ans, 12-15 ans et 15-19 ans.

Dans l'enseignement secondaire, les lycées SES (19 établissements en 2024) intègrent déjà des activités de littératie financière à travers des projets tels que *Fit for Life*, *Mini-entreprises* ou *EduStart-Up*. Dès 2025, de nouveaux critères en lien avec la cybersécurité et l'intelligence artificielle compléteront ces offres.

Quelles mesures d'ordre général Messieurs les Ministres comptent-ils prendre pour améliorer l'éducation financière parmi les jeunes ?

Une double certification est en préparation :

- le label *Financial Literacy School* sera décerné aux établissements qui proposent des parcours structurés en éducation financière ;
- le « permis de conduire financier » sera attribué aux élèves ayant cumulé, via un portefeuille personnel, des compétences attestées dans ce domaine. Des moments certificatifs sont prévus en classe de 5^{ème} (ES inférieur) et de 2^{ème} (ES supérieur).

Le Gouvernement réaffirme son engagement visant à garantir à chaque jeune un accès équitable et généralisé à l'éducation financière, condition essentielle d'une citoyenneté éclairée et responsable dans une société moderne.

Luxembourg, le 28 avril 2025

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth